



Le programme de développement intégré de l'Oriental (DÉLIO) : quelques leçons

Karim Yahia

Directeur du pôle développement et opérations à l'Agence de l'Oriental et coordonnateur national du programme DÉLIO

Propos recueillis par Issam Eddine Sellika

Comment a commencé le programme de développement intégré de l'Oriental (DÉLIO) ?

Avant le programme DÉLIO, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avait lancé des programmes de développement avec d'autres partenaires nationaux, ces programmes concernent le développement des zones oasiennes (oasis du Tafilalet et oasis du Sud) et d'autres programmes sectoriels (Agenda 21, etc.).

La volonté était de faire bénéficier la région de l'Oriental de toutes ces initiatives en les mettant en convergence dans le cadre d'un seul programme de développement. C'est ainsi que le Programme Développement Local Intégré de l'Oriental a pris forme. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une

convention signée le 11 décembre 2006 entre le PNUD et l'Agence pour la promotion et le développement économique et social de la préfecture et des provinces de la Région Orientale du Royaume du Maroc (ou plus simplement Agence de l'Oriental).

Ce programme a démarré au niveau de l'oasis de Figuig et a été élargi aux territoires des Béni Guil et Béni Snassen. Ces territoires économiquement vulnérables et écologiquement fragiles ont été ciblés pour la première phase du programme : l'oasis étant un agrosystème qui a besoin de la présence humaine pour se maintenir ; la forêt et les hauts plateaux étant des écosystèmes qui peuvent souffrir de la présence humaine. L'idée centrale est de trouver comment maintenir l'équilibre entre population et espace naturel.

Comment le programme a-t-il été conçu pour atteindre son objectif ?

Pour atteindre l'objectif et les résultats qui lui sont assignés, le programme a été conçu selon trois axes. D'abord la **gouvernance**. Les objectifs de cet axe sont de renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance, de planification et de programmation, en les amenant en particulier à comprendre la particularité de chaque territoire. Dans ce cadre, le programme a accompagné l'élaboration des plans de développement communaux en 2010 pour les quatre communes cibles.

Nous intervenons également dans le cadre de cet axe pour la réalisation des actions à caractères social et de proximité et qui émanent du processus de planification.

Cet axe m'interpelle : la philosophie de votre intervention est à long terme et créatrice d'activité économique durable, alors que l'axe en question comprend des interventions ponctuelles.

Effectivement, ces actions à caractère social et ponctuel sont ce qu'on appelle, dans le langage du développement, des actions facilitatrices. Elles ont été pratiquées dans un grand nombre de programmes de développement. Il s'agit d'actions qu'on peut mettre en place à court terme, faciles, peu coûteuses et visibles. Ces actions concernent par exemple l'achat d'ambulance, de bus pour le transport scolaire, l'équipement des crèches, des internats pour les jeunes filles, etc. Leur impact est très important et concerne deux domaines qu'on peut qualifier de direct et indirect.

L'impact est direct pour les bénéficiaires, par rapport au niveau de santé et au taux de scolarisation. Il y a aussi un impact indirect sur le

programme en sa globalité, car ces actions par leur visibilité nous permettent de gagner la confiance des populations et des acteurs locaux, qui croient en la capacité du programme à réaliser les engagements pris. Cela ne peut qu'être utile pour leur implication dans le processus de renforcement de capacités et de planification.

Le deuxième axe porte sur la **création de l'activité économique**. Dans ce cadre, le programme soutient la valorisation des filières des produits locaux. Pour les filières des produits locaux, le programme a appuyé la réalisation des unités de transformation et de valorisation, ainsi que l'obtention des agréments et autorisations sanitaires pour les groupements des producteurs. Ce choix a été dicté par le niveau de présence sur le terrain qui rendrait difficile l'intervention sur les facteurs de production.

Le troisième axe porte sur **la valorisation du patrimoine**, cette question a été abordée selon un angle un peu différent : comment l'environnement et le patrimoine peuvent constituer une source de revenus pour les populations locales ? La réponse à cette question nous parvient par le biais du tourisme.

Qu'est-ce qui a été fait en particulier pour la valorisation du patrimoine culturel et naturel ?

La région de l'Oriental est une région très riche par son histoire, son patrimoine et ses espaces. Tous les paysages y sont représentés : le désert, les hauts plateaux, les plaines, les montagnes et la mer. Mais l'essentiel du flux touristique est capté par la station balnéaire de Saïdia. L'enjeu pour les territoires d'arrière-pays est de capter des flux touristiques du balnéaire. C'est dans ce cadre que le programme DÉLIO a jugé opportun de travailler sur deux projets. Le premier est

l'aménagement de sites à fort potentiel touristique, comme la grotte du chameau à Zegzel et la maison du patrimoine à Ich. En parallèle, un travail de promotion des richesses des territoires a été entamé par le biais de beaux livres : « Massif des Béni Snassen, une mémoire pour l'humanité » et « Béni Guil : terre des hommes libres ». Ces beaux livres ont été distribués à large échelle au niveau national et international.

Le projet d'aménagement de la grotte a été conçu d'une manière concertée et innovante, tenant compte de l'intégration du projet dans son environnement, le respect de l'environnement, la sécurité des visiteurs et la fonctionnalité du site dans l'ensemble.

Avant l'achèvement des travaux d'aménagement, les élus et cadres de la commune et de la province ont bénéficié d'un voyage d'échange dans le sud de la France pour connaître l'expérience française en matière de gestion des grottes, afin qu'ils puissent adopter le meilleur mode de gestion adapté à notre contexte.

Au sud, la maison du patrimoine de Ich est devenue une vitrine pour faire connaître la richesse du patrimoine des hauts plateaux.

Ces projets sont renforcés par d'autres initiatives visant le développement de l'activité touristique (la mise en place de signalétique touristique, l'édition de guides des sites rupestres, la mise en place d'éductours...).

Comment pensez-vous le développement des filières agricoles et quelles articulations avec le Plan Maroc Vert?

Concernant le développement des filières des produits locaux, le programme DÉLIO intervient en complémentarité avec le Plan Maroc vert. C'est ainsi que nous avons initié des produits de valorisation et d'accompagnement tenant compte des priorités régionales.

A Figuig, conscients du problème de la rareté de l'eau, nous avons initié un projet d'exploitation collective avec 40 jeunes agriculteurs qui exploitent un forage auparavant abandonné, avec un système d'irrigation par goutte-à-goutte.

Le programme DÉLIO a contribué à la mise en place de trois unités de valorisation : l'unité de production des dérivés de dattes à Figuig, l'unité d'extraction du miel à Rislane et l'unité de trituration d'olives à Tafoughalt.

Après la promulgation de la loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires le 11 février 2010, nous nous sommes rendu compte qu'aucune coopérative ne respecte les dispositions de cette loi.

C'est ainsi qu'un programme de mise à niveau des coopératives a été initié pour la mise en conformité des unités de production avec les dispositions de cette loi et pour l'accompagnement des groupements producteurs en vue de l'obtention des autorisations sanitaires ou agréments.

Le PNUD est un partenaire du Maroc depuis longtemps, avec une expérience et un savoir important en matière de développement. Quels sont les apprentissages que vous avez pu tirer de ce partenariat, en tant qu'agence de développement ?

Le partenariat avec le PNUD est riche en termes d'apprentissage et de partage d'expérience. Nous recommandons dans ce sens que ce type de partenariats s'ouvre plus aux collectivités territoriales en leur attribuant le rôle de partenaires de mise en œuvre. Ce transfert de connaissance et de savoir aura plus d'incidence qu'au niveau des établissements partenaires du PNUD.

Le programme est dans sa deuxième phase. Considérez-vous que la première phase a été une réussite et quelles évolutions pour la deuxième phase ?

Nous disposons d'un document d'évaluation réalisé par un cabinet international, qui a évalué les résultats de la première phase tout en donnant des recommandations. La principale de ces recommandations est de reconduire le programme et de l'élargir à de nouveaux territoires, vue la pertinence de la démarche et la qualité des résultats.

La première phase a été conçue lors des Objectifs du Millénaire de Développement (OMD), la deuxième phase aussi, mais en route, les Nations Unies adoptent les Objectifs du Développement Durable (ODD). Comment s'est faite cette transition ?

Les OMD et les ODD sont des objectifs globaux pour lesquels les Nations Unies et les Etats se sont engagés. Tout cycle de planification prend en considération l'atteinte de ces objectifs.

Le partenariat entre l'Agence de l'Oriental et le PNUD s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF (Plan cadre des Nations unies pour le développement) et le plan stratégique du PNUD.

Le changement de cycle de planification UNDAF (2007-2011 et 2012-2016) et la prise en considération du plan stratégique du PNUD au Maroc ne s'est pas traduit par un changement majeur dans la finalité de développement : les grandes priorités sont les mêmes. Pour le programme DÉLIO, un exercice d'alignement a été opéré pour la prise en considération des nouveaux objectifs et indicateurs.

Il faut reconnaître que l'exercice d'alignement n'est pas facile à opérer et peut conduire à une confusion entre l'ambition de départ et l'ambition qui apparaît dans le nouveau cadre de résultats.

Au final, quels sont les défis et difficultés rencontrés, quels sont les apprentissages et vos recommandations, pour une éventuelle troisième phase ?

Une des particularités de ce programme est que l'essentiel de la concertation est fait avec les autorités locales, les collectivités territoriales et la société civile. Nous n'avons ni le mandat ni les moyens pour porter cette concertation au niveau des bénéficiaires directs. Cela pose parfois le niveau de représentativité et le changement des représentants à chaque étape de la concertation. Cela nous amène à gérer des oppositions lors de la mise en œuvre des réclamations lors des restitutions, etc.

Mais en globalité, l'approche territoriale est perçue très favorablement par les bénéficiaires.

Si nous devons organiser une troisième phase, je recommande qu'on reproduise cette expérience sur un seul territoire avec une enveloppe budgétaire consistante, à l'image de la première phase.